



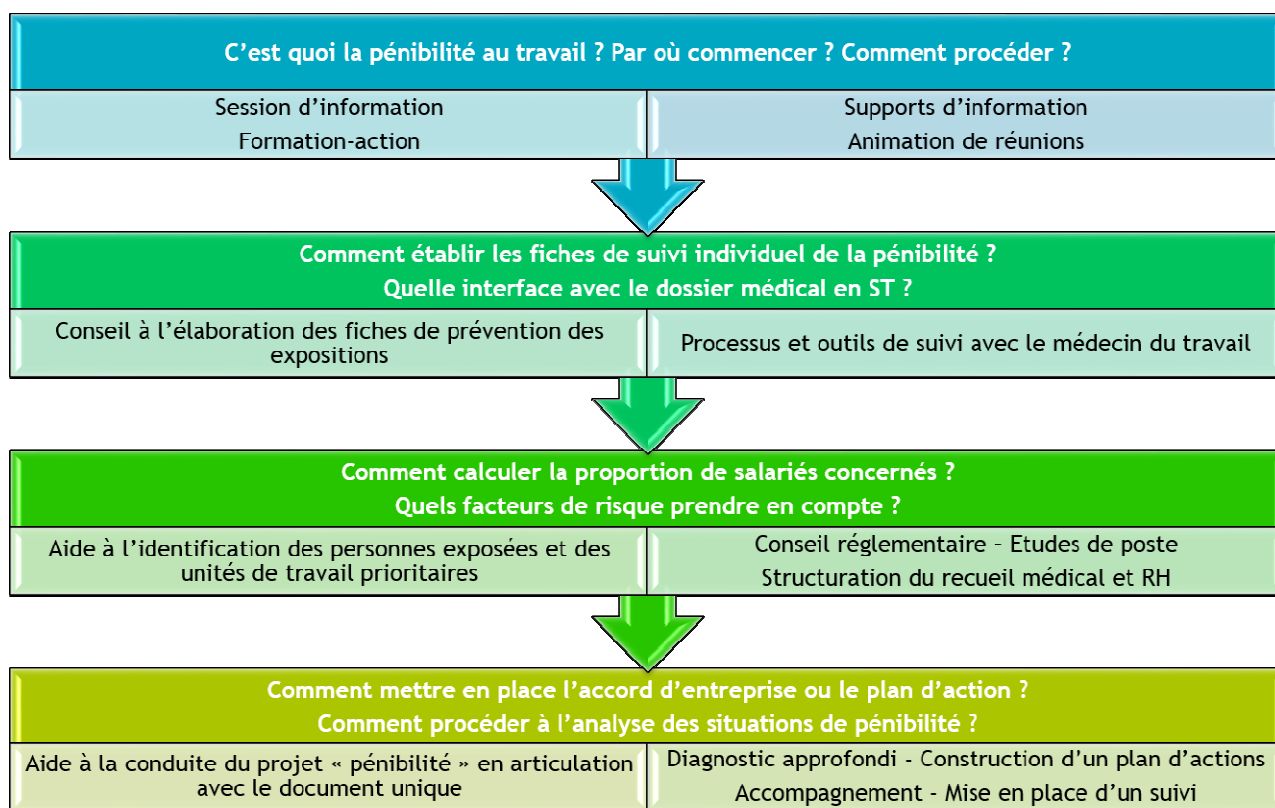
1. Evaluation & Prévention de la pénibilité au travail

La demande porte sur :

- ⇒ Un besoin de structuration et d'accompagnement à la mise en œuvre du projet « Pénibilité » ;
- ⇒ Une aide à l'établissement du diagnostic des facteurs de risque de pénibilité ;
- ⇒ Du conseil concernant les actions de prévention à mettre en place.

L'intervention de l'ASTI vise à :

- ⇒ Informer et donner des repères sur la démarche de prévention de la pénibilité, compte tenu notamment des évolutions réglementaires actuelles ;
- ⇒ Identifier et analyser les situations de travail et les déterminants sources de pénibilité sur l'ensemble des facteurs de risque (contraintes physiques marquées, environnement physique agressif, rythmes de travail, autres) au regard des spécificités de l'entreprise et de son activité ;
- ⇒ Proposer des pistes de prévention à la fois techniques, organisationnelles et humaines.



Association de Santé au Travail Interservices

2A Avenue de l'escadrille Normandie Niemen 31700 BLAGNAC

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 www.ast-i.org

Association Loi 1901 - n° SIREN 479 538 571 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31